



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 22 janvier 2020, 19 heures

– 7^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastro Monaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–Saint-Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–Rosemont-
Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Pierre Mc Nicoll, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Kiléka Coulibaly, commissaire représentante du Comité de
parents (EHDAA)
Linda Cazale, commissaire représentant du Comité de parents
(secondaire)
Julie Desharnais, commissaire cooptée
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENTES :**
- Mmes Imane Allam, commissaire représentante du Comité de
parents (primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du Comité
de parents
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire

- Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
- Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
- MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 6
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
- M. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
- Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Joëlle Lachapelle, directrice adjointe au Service des communications et de la participation citoyenne
Iolanda Elena Uzuru, Audit interne
Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information
- M. Brian Monet, opérateur informatique

Une pause a lieu de 20 h 52 à 21 h 10.

Le commissaire Kenneth George est absent à partir du point DG-01-416.

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la première séance de l'année 2020 du Conseil des commissaires.

Hommage

Le Conseil des commissaires rend hommage à Steven Fortin, un ancien étudiant en sommellerie de l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal, qui a remporté le Grand Prix québécois de l'excellence de la relève en tourisme. Une bourse de 5 500 \$ ainsi qu'un coaching en gestion de HEC Montréal lui ont permis d'appuyer le démarrage de son entreprise *Sommelier Nordiq* dont l'objectif est de promouvoir et faire connaître les vins et les vigneronns québécois.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

DG-01-416-A Direction générale – consultation dans le cadre de la révision des critères de répartition des ressources à la Commission scolaire de Montréal – écoles régulières primaires et secondaires

DG-02-501 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Du Petit-Chapiteau – 2019-2020

– ajouter les articles suivants au point « Information » :

d) A-12-623 Suivi de la résolution sur les violences sexuelles en milieu scolaire votée par le Conseil des commissaires du 25 avril 2018

e) A-32-204 Service des technologies de l'information – bilan d'utilisation de la mesure ministérielle 50760 et autres mesures pour l'année 2018-2019

f) INF-842 Démission de Mme Julie Desharnais au poste de commissaire cooptée

L'ordre du jour est donc modifié et adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019
- 3- Nouvelles institutionnelles :
 - a) Présentation concernant les deux ressources dédiées en environnement
 - b) Présentation sur le protocole d'intervention : comportement sexualisé et violences sexuelles
- 4- Période réservée au public
- 5- Période réservée aux audiences
- 6- Avis de proposition des commissaires
- 7- DG-01-416-A Direction générale – consultation dans le cadre de la révision des critères de répartition des ressources à la Commission scolaire de Montréal – écoles régulières primaires et secondaires
- 8- DG-02-501 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Du Petit-Chapiteau – 2019-2020
- 9- DG-05-196 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation de la signature d'un amendement à la convention d'usufruit avec le Fonds de placement immobilier Cominar
- 10- A-10-195 Service de l'organisation scolaire – dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le quartier Namur-Hippodrome
- 11- A-33-1468 Service des ressources matérielles – demande d'approbation de l'offre d'achat de 9349-8871 *Québec inc.* suite au processus d'appel d'offres public afin d'aliéner l'immeuble situé au 6905, rue Notre-Dame Est (#346)
- 12- A-33-1470 Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d'investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024 et autorisation pour le lancement des appels d'offres publics de quatre (4) projets de travaux majeurs de réfection

- 13- A-33-1492 Service des ressources matérielles – révision des demandes de financement dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2019-2020
- 14- A-33-1496 Service des ressources matérielles – conclusion et signature d'un bail et d'un amendement au bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 10730 et 10770, rue Chambord
- 15- A-33-1498 Service des ressources matérielles – conclusion et signature de deux (2) amendements de bail pour la location de locaux dans le bâtiment excédentaire 172, situé au 6839, rue Drolet
- 16- A-34-3290 Service du secrétariat général – décision de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction – plainte contre un commissaire – année scolaire 2019-2020
- 17- A-34-3291 Service du secrétariat général – décision de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction – plainte contre un commissaire – année scolaire 2019-2020
- 18- A-34-3293 Service du secrétariat général – rapport annuel 2018-2019 de la CSDM
- 19- A-34-3294 Service du secrétariat général – évaluation annuelle du directeur général – 2018-2019
- 20- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :
- a) DG-02-499 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Luc – année 2019-2020
- 21- Information :
- a) INF-840 Lettre du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant le recrutement d'enseignants européens
- b) A-29-1957 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – recrutement international en France : bilan et prospectives
- c) INF-841 Lettre au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant la liste des professions admissibles aux fins de traitement simplifié

- d) A-12-623 Suivi de la résolution sur les violences sexuelles en milieu scolaire votée par le Conseil des commissaires du 25 avril 2018
 - e) A-32-204 Service des technologies de l'information – bilan d'utilisation de la mesure ministérielle 50760 et autres mesures pour l'année 2018-2019
 - f) INF-842 Démission de Mme Julie Desharnais au poste de commissaire cooptée
- 22- Propositions des commissaires
- a) CC-M-320 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'adaptation à la CSDM de la politique gouvernementale de développement des maternelles 4 ans
 - b) CC-M-323 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, et Mme Marie-José Mastromonaco sur la réforme en immigration du gouvernement du Québec qui vise à limiter les formations admissibles au Programme de l'expérience québécoise (PEQ)
 - c) CC-M-324 Proposition de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng portant sur l'importance de participer à la consultation « Tour 6 du Square Children »
 - d) CC-M-325 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, Mme Marie-José Mastromonaco, Mme Linda Cazale, Mme Anne St-Pierre et Mme Kiléka Coulibaly portant sur l'importance d'une association d'élèves en FGA, francisation et FP à la CSDM
- 23- Période réservée aux commissaires
- 24- Période réservée à la direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 18 décembre 2019.

3. Nouvelles institutionnelles :

- a) Présentation concernant les deux ressources dédiées en environnement

M. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève, ainsi que Mmes Bertille Marton, analyste pour le programme de gestion des matières, Clara Charest-Marcotte, chargée de projet en environnement et Carole Marcoux, conseillère en environnement, viennent présenter le bilan et les plans d'action concernant la collecte des matières recyclables dans les écoles primaires ainsi que pour le projet pilote pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires.

La présentation est suivie d'une période d'échanges entre les intervenants et les commissaires.

- b) Présentation sur le protocole d'intervention : comportement sexualisé et violences sexuelles

Mmes Sophie Bourque et Isabelle Lepage viennent présenter le nouveau protocole d'intervention sur les comportements sexualisés et les violences sexuelles. Elles résument d'abord le travail effectué depuis 2018, puis présentent plus en détail le protocole qui a été élaboré pour les intervenants en milieu scolaire.

La présentation est suivie d'une période d'échanges entre les intervenants et les commissaires.

4. Période réservée au public

- a) Salle de concert Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons s'informe des développements concernant le projet de salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault.

La présidente, Catherine Harel Bourdon explique que les démarches se poursuivent avec la Ville de Montréal et les partenaires de la CSDM et qu'une rencontre est prévue à l'interne avec la Fondation de la CSDM et la Fondation de l'école Joseph-François-Perrault concernant le financement du projet. Elle ajoute qu'une rencontre sera aussi prévue avec les services pédagogiques et des conseillers pédagogiques en arts pour s'assurer que la salle réponde aux besoins éducatifs. Elle termine en mentionnant qu'une rencontre de la Concertation régionale regroupant les villes de Montréal et Laval ainsi que les commissaires et directions générales de différentes commissions scolaires est prévue sous peu, et que la question des terrains sera à l'ordre du jour.

b) Création d'une école alternative dans le quartier Ahuntsic

Mmes Christelle Robert et Stéphanie Robinson viennent présenter un projet d'école alternative axé sur la nature pour le quartier Ahuntsic. Elles souhaitent répondre à la fois au problème de place dans les écoles du quartier en plus de promouvoir le développement de l'offre alternative. Elles demandent au Conseil des commissaires comment la CSDM pourrait soutenir ce projet.

La présidente rappelle que la Commission scolaire de Montréal est celle qui a le plus d'écoles alternatives sur son territoire et que cette dernière soutient la pédagogie alternative. Elle mentionne cependant que de nombreux quartiers de Montréal, dont Ahuntsic, font face à de grands défis qui ne permettent peut-être pas de mettre de l'avant des projets d'écoles alternatives. Elle suggère finalement qu'une rencontre soit organisée avec le commissaire de quartier, la direction générale adjointe concernée et la direction d'unité afin d'évaluer les différentes possibilités pour le projet qui a été présenté.

c) Enfants haut potentiel ou avec un diagnostic de douance

Mme Tamar-Anne Duverger, éducatrice et mère d'un enfant avec un diagnostic de douance fait part de ses préoccupations concernant les services offerts aux enfants à haut potentiel ou en douance qui ne peuvent fréquenter les écoles spécialisées.

Mme Harel Bourdon remercie Mme Duverger pour son intervention et promet que des actions seront posées rapidement pour trouver une solution aux problèmes vécus par son fils. Elle ajoute que les Services à l'élève travaillent présentement à l'élaboration d'un guide pour les écoles sur la différenciation pédagogique. L'objectif poursuivi est de s'assurer que l'expertise que possède la CSDM dans l'intervention auprès des élèves à haut potentiel ou en douance soit reconnue et connue de tous.

5. Période réservée aux audiences

Il n'y a aucune question ni commentaire à ce point.

6. Avis de propositions des commissaires

La commissaire Stéphanie Bellenger Heng déposera une proposition concernant la santé.

La présidente, Catherine Harel Bourdon déposera une proposition sur un mémoire concernant les cours d'éthique et de culture religieuse.

7. Direction générale – consultation dans le cadre de la révision des critères de répartition des ressources à la Commission scolaire de Montréal – écoles régulières primaires et secondaires

Document déposé : Rapport DG-01-416-A en date du 22 janvier 2020
de MM. Krimo Azouaou, Volny Bénêche et de Michel Plante
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les travaux entrepris au regard de la révision des critères de distribution des ressources pour les écoles régulières primaires et secondaires et découlant du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la mise en place de nouveaux critères de répartition des ressources de la Commission scolaire est abordée dans la perspective d'une répartition équitable des ressources de la CSDM, assurant ainsi à tous les établissements les conditions requises pour qu'ils puissent assumer leur mission éducative;

CONSIDÉRANT que la présente proposition tient compte des recommandations du comité de répartition des ressources ainsi que des avis et des recommandations des comités ad hoc mis en place aux fins de la révision des critères de répartition des ressources des écoles primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT que la présente proposition a des incidences importantes pour les gestionnaires et le personnel de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les critères de répartition des ressources doivent donner lieu à des propositions pouvant être prises en compte dans le budget 2020-2021 de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la révision des critères de répartition des ressources doit faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), des conseils d'établissement, des syndicats et des associations de cadres scolaires;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le directeur général pour soumettre au Comité de parents, au CCSEHDAA, aux conseils d'établissement, aux syndicats et aux associations de cadres scolaires le présent document aux fins de consultation officielle;
- 2° de DEMANDER au directeur général de présenter, à la séance extraordinaire du 17 mars 2020 du Conseil des commissaires, une proposition au regard des critères de répartition des ressources de la CSDM.

8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Du Petit-Chapiteau – 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-501 en date du 20 janvier 2020
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Du Petit-Chapiteau;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Annie Labrie au poste de direction à l'école Du Petit-Chapiteau à compter du 27 janvier 2020.

9. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation de la signature d'un amendement à la convention d'usufruit avec le *Fonds de placement immobilier Cominar*

Document déposé : Rapport DG-05-196 en date du 10 janvier 2020
de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 11 de la séance ordinaire du 23 janvier, ajournée et poursuivie le 29 janvier 2019, en vertu de laquelle le Conseil des commissaires autorisait la signature de la convention d'usufruit et des conventions accessoire et tripartite convenues avec *Cominar* visant la délocalisation des fonctions administratives de la CSDM au 5100, rue Sherbrooke Est, à Montréal, laquelle a été signée par les parties le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de modifier certaines dispositions de la convention d'usufruit;

CONSIDÉRANT que, suite aux modifications cadastrales effectuées conformément à l'article 47 de la convention d'usufruit, les parties souhaitent amender la convention d'usufruit pour y ajouter les nouvelles descriptions techniques;

CONSIDÉRANT les autres informations contenues dans le présent rapport et ses annexes;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la signature de l'amendement à la convention d'usufruit avec le *Fonds de placement immobilier Cominar*, laquelle est jointe au présent rapport (Annexe A).

Les commissaires Violaine Cousineau et Jean-François Gosselin souhaitent inscrire leur dissidence.

10. Service de l'organisation scolaire – dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le quartier Namur-Hippodrome

Document déposé : Rapport A-10-195 en date du 22 janvier 2020
de M. Louis Bastien Lapierre, Mme Joëlle Naud
et M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une consultation sur la vision et les principes de mise en valeur du quartier Namur-Hippodrome;

CONSIDÉRANT que l'Office de consultation publique de Montréal a le mandat de transmettre un rapport basé sur les mémoires, auditions et opinions de la population afin d'enrichir la réflexion de la Ville de Montréal pour sa vision et ses principes de mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT que cette vision aura un impact sur la conception du territoire et les quartiers avoisinants;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la création de 6 000 unités d'habitations;

CONSIDÉRANT qu'une croissance soutenue des besoins scolaires au primaire et au secondaire est observée dans le quartier scolaire Côte-des-Neiges;

CONSIDÉRANT que la date limite pour la réception des mémoires est le 6 février 2020 à 16 heures;

CONSIDÉRANT que la date limite de l'inscription pour présenter une opinion orale est le 6 février 2020 à 16 heures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE le mémoire (annexe I) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l'Office de consultation publique de Montréal avant le 6 février 2020 à 16 heures;
- 2° de MANDATER le commissaire de la circonscription et la présidente de la CSDM à présenter, avec le support du Service de l'organisation scolaire, les besoins anticipés pour ce secteur lors des auditions.

11. Service des ressources matérielles – demande d'approbation de l'offre d'achat de 9349-8871 Québec inc. suite au processus d'appel d'offres public afin d'aliéner l'immeuble situé au 6905, rue Notre-Dame Est (#346)

Document déposé : Rapport A-33-1468 en date du 8 janvier 2020
de M. Patrick Milot concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 17, de la séance du 20 décembre 2017, par laquelle le Service des ressources matérielles a reçu le mandat de déclencher le processus d'aliénation pour la disposition des immeubles faisant partie de la catégorie des aliénations potentielles, dont l'immeuble situé au 6905, rue Notre-Dame Est (# 346);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne prévoit pas reprendre l'immeuble à des fins scolaires;

CONSIDÉRANT que la CSDM a décidé d'aliéner l'immeuble par voie de soumissions publiques puisque l'aliénation de gré à gré et l'aliénation pour une contrepartie autre que monétaire se sont avérées infructueuses;

CONSIDÉRANT que la CSDM a reçu, le 12 juillet 2019, la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) l'autorisant à aliéner l'immeuble situé au 6905, rue Notre-Dame Est par voie d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a été autorisé à retenir les services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin de procéder au processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la SQI a reconnu, le 7 novembre 2019, 9349-8871 Québec inc. comme étant le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus élevée;

CONSIDÉRANT que la SQI doit transmettre au plus haut soumissionnaire une lettre confirmant l'obtention des autorisations requises concernant cette transaction et considérant que de ce fait le soumissionnaire bénéficiera d'un délai de quarante-cinq (45) jours pour procéder à la signature du contrat de vente suivant la réception de ladite lettre;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit à l'article 158 que le Conseil des commissaires est le délégué désigné pouvant approuver la vente de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER l'offre d'achat de 9349-8871 *Québec inc.* au montant mentionné au rapport;
- 2° de POURSUIVRE le processus de vente conformément à ce qui a été prévu à l'entente de service avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

12. Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d'investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024 et autorisation pour le lancement des appels d'offres publics de quatre (4) projets de travaux majeurs de réfection

Document déposé : Rapport A-33-1470 en date du 8 janvier 2020
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption des plans directeurs d'investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le cadre des mesures de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien pour 2019-2020 de 176 139 213 M\$;

CONSIDÉRANT les sommes préautorisés de maintien d'actifs pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 (61 901 995 \$ et 61 538 473 \$) permettant de mettre en œuvre certains travaux du plan quinquennal;

CONSIDÉRANT l'adoption, par les instances de la Commission scolaire de Montréal, des modifications à la Programmation et plan directeur d'investissement 2016-2021, 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'intégration de certains projets de travaux majeurs de réfection au financement en maintien d'actifs sur trois (3) années financières;

CONSIDÉRANT que ces projets sont planifiés en ajout d'espace ou à l'annexe G du PDI en prévision de nouvelles mesures de financement, permettant de lancer les appels d'offres publics pour travaux de construction dans l'année en cours, dans l'attente d'une réponse du MEES à la sous-mesure 50633 — Travaux majeurs de réfection;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter le financement de projets prévus à l'un ou l'autre des plans directeurs d'investissement susmentionnés ainsi qu'au PDI 2019-2024 en raison de différentes situations;

CONSIDÉRANT que toute modification à un plan directeur d'investissement engendre sa mise à jour;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire part au MEES des changements apportés en vue de répondre aux besoins de la CSDM relativement à la réalisation de divers projets;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par le Conseil des commissaires pour les plans directeurs d'investissements 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024 stipulant, entre autres, « *d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser l'étendue des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation [...] ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, avec les disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation préalable du comité exécutif* »;

CONSIDÉRANT la stratégie de réhabilitation du parc immobilier de la CSDM via des projets de travaux majeurs de réfection, telle que décrite au rapport A-33-1465 qui a été présenté au Conseil des commissaires du 18 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter les échéanciers, le Service des ressources matérielles souhaite lancer les appels d'offres publics pour travaux de construction avant la fin de l'année financière 2019-2020;

CONSIDÉRANT les quatre (4) projets qui ont été soumis dans le cadre de la sous-mesure 50633 :

- Bâtiment (059), sis au 4835, Christophe-Colomb,
- Bâtiment (103), école Maisonneuve sise au 1680, avenue Morgan,
- Bâtiment (215), sis au 6361, 6^e avenue (CIS),
- Bâtiment (278), sis au 7378, rue Lajeunesse;

CONSIDÉRANT le montage financier décrit dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la disposition des immeubles des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les modifications proposées pour les plans directeurs d'investissement 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024, tel qu'illustré aux tableaux fournis en annexe du présent rapport;

- 2° de MANDATER le directeur général pour transmettre la mise à jour des plans directeurs d'investissement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, selon les conventions d'aide financière signées entre le MEES et la CSDM;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à lancer les appels d'offres publics pour les travaux de construction prévus pour les quatre bâtiments qui seront soumis à la sous-mesure 50633 dans l'année courante, selon le montage financier décrit dans le présent rapport.

13. Service des ressources matérielles —révision des demandes de financement dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2019-2020

Document déposé : Rapport A-33-1492 en date du 7 janvier 2020
de M. Éric Fleury concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la mesure Embellissement des cours d'école (50530) permet aux commissions scolaires d'obtenir un soutien financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la réalisation de projets ayant pour but de stimuler la pratique de l'activité physique chez les jeunes;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de soutenir ses établissements dans la mise en œuvre de projets de revitalisation des cours d'école;

CONSIDÉRANT les modalités de la mesure 50530, notamment en ce qui concerne l'approbation des projets et le financement de ceux-ci, et l'amendement aux règles budgétaires du MEES le 13 novembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'un établissement souhaitant soumettre un projet de revitalisation de sa cour d'école doit être assuré que ce projet sera réalisé selon le montage financier convenu;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à transmettre au MEES les informations relatives au dépôt révisé des projets d'embellissement des cours d'école pour l'année scolaire 2019-2020;

- 2° d'AUTORISER la mise en œuvre de chaque projet d'embellissement exposé dans le présent rapport, sous réserve de l'obtention d'une allocation de la mesure 50530 du MEES et du respect du montage financier proposé;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir, à la prochaine révision budgétaire, la dépense dont fait état le présent rapport.

Le commissaire Khokon Maniruzzaman propose, en amendement, d'ajouter l'élément de proposition suivant :

« de MANDATER la présidente afin de signifier au ministre de l'Éducation que bien que l'augmentation financière soit bien accueillie, celle-ci ne représente pas les coûts réels de l'embellissement des cours d'école, et qu'un budget spécifique à l'entretien est nécessaire afin de bien préserver les cours nouvellement aménagés ».

La présidente, Catherine Harel Bourdon propose en sous-amendement d'ajouter après l'expression « des cours d'écoles » dans le nouvel élément de proposition l'énoncé suivant :

« qu'il est essentiel d'augmenter le financement ministériel de l'embellissement des cours ».

Les propositions d'amendement et de sous-amendement sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à transmettre au MEES les informations relatives au dépôt révisé des projets d'embellissement des cours d'école pour l'année scolaire 2019-2020;
- 2° d'AUTORISER la mise en œuvre de chaque projet d'embellissement exposé dans le présent rapport, sous réserve de l'obtention d'une allocation de la mesure 50530 du MEES et du respect du montage financier proposé;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir, à la prochaine révision budgétaire, la dépense dont fait état le présent rapport;
- 4° de MANDATER la présidente afin de signifier au ministre de l'Éducation que bien que l'augmentation financière soit bien accueillie, celle-ci ne représente pas les coûts réels de l'embellissement des cours d'école, qu'il est essentiel d'augmenter le financement ministériel de l'embellissement des cours, et qu'un budget spécifique à l'entretien est nécessaire afin de bien préserver les cours nouvellement aménagés.

14. Service des ressources matérielles – conclusion et signature d’un bail et d’un amendement au bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 10730 et 10770, rue Chambord

Document déposé : Rapport A-33-1496 en date du 7 janvier 2020
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2018, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a adopté le rapport A-33-1304-A qui prévoit la modification du terme des baux dans certains immeubles excédentaires (résolution no 12);

CONSIDÉRANT qu’en octobre 2018, la CSDM, afin de s’assurer de la superficie et du bon partage des espaces communs, a mandaté une firme pour procéder à un mesurage BOMA;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite régulariser la superficie locative avec ces deux (2) organismes, soit *Le Centre de ressources éducatives et communautaires d’Ahuntsic (CRECA)* – 10770, rue Chambord (bâtiment 271) et *l’école Félix-Antoine* – 10730, rue Chambord (bâtiment 271M);

CONSIDÉRANT que l’article 153 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* prévoit que le Conseil des commissaires est l’instance désignée pour conclure un bail d’une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER la conclusion d’un bail et un amendement au bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 10730 et 10770, rue Chambord;
- 2° d’AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer un bail et un amendement au bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 10730 et 10770, rue Chambord.

15. Service des ressources matérielles – conclusion et signature de deux (2) amendements de bail pour la location de locaux dans le bâtiment excédentaire 172, situé au 6839, rue Drolet

Document déposé : Rapport A-33-1498 en date du 15 janvier 2020
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2018, le Conseil des commissaires a adopté le rapport A-33-1304-A qui prévoit la modification du terme des baux dans certains immeubles excédentaires (résolution 12);

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 29 janvier 2019, le Conseil des commissaires a adopté le rapport A-33-1310-A qui prévoit le renouvellement des baux à échéance au 30 juin 2019 (résolution 15);

CONSIDÉRANT le report de la signature de l'acte de vente pour l'immeuble 172 situé au 6839, rue Drolet du 30 juin 2019 au 30 septembre 2019, au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger les baux des organismes *Gestion communautaire 6839, Drolet, 3^e étage inc.* et *Conseil canadien pour les réfugiés* au moins jusqu'à la signature de l'acte de vente;

CONSIDÉRANT le terme des baux des autres locataires dudit immeuble qui expirent le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la conclusion de deux (2) amendements de bail pour la location de locaux dans le bâtiment excédentaire 172, situé au 6839, rue Drolet;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer deux (2) amendements de bail pour la location de locaux dans le bâtiment excédentaire 172, situé au 6839, rue Drolet.

16. Service du secrétariat général – décision de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction – plainte contre un commissaire – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-34-3290 en date du 17 décembre 2019
de M^e Ann-Sophie Verrier concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la séance du 19 février 2020.

17. Service du secrétariat général – décision de la personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention au code et d’imposer une sanction – plainte contre un commissaire – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-34-3291 en date du 13 janvier 2020
de M^e Ann-Sophie Verrier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention au Code et d’imposer une sanction a pour mandat d’appliquer le Code d’éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et d’imposer des sanctions conformément à la *Loi sur l’instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le 16 décembre 2019, M^e Madeleine Lemieux, mandatée par la CSDM, est la personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention au Code et d’imposer une sanction a soumis, au service du secrétariat général, sa décision relativement à la plainte 47-643-27 déposée à l’endroit de la commissaire Imane Allam, accompagnée de son rapport, pour présentation au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le 6 janvier 2020, M^e Lemieux a renvoyé au secrétariat général un rapport rectifié relativement à la plainte 47-643-27 afin qu’il soit conforme aux règles relatives à la confidentialité des données personnelles;

CONSIDÉRANT que la plainte a été jugée recevable;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés dans la présente sont survenus avant l’adoption du nouveau Code d’éthique et de déontologie adopté le 19 juin 2019 (R2019- 1), les dispositions du précédent Code d’éthique et de déontologie des commissaires (R1998-5) s’appliquent dans les circonstances;

Il est DÉTERMINÉ, conformément au précédent Code d’éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (R1998-5) :

1° de PRENDRE acte de la décision rendue le 16 décembre 2019 par M^e Madeleine Lemieux d’imposer un blâme à la commissaire Imane Allam.

18. Service du secrétariat général – Rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-34-3293 en date du 20 janvier 2020
de M. David Deault-Picard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l’article 220 de la *Loi sur l’instruction publique* stipule que la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte de la réalisation de son plan d’engagement vers la réussite à la population de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est tenue de transmettre une copie de son rapport annuel au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT le nouveau Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le rapport annuel 2018-2019 qui se trouve à l'annexe 1;
- 2° de MANDATER le Secrétariat général de faire parvenir une copie du rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La commissaire Violaine Cousineau souhaite inscrire sa dissidence.

19. Service du secrétariat général – évaluation annuelle du directeur général – 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3294 en date du 21 janvier 2020
de Mmes Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco
et Diane Beaudet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation;

CONSIDÉRANT l'intention du Conseil des commissaires de procéder à l'évaluation annuelle du directeur général de la CSDM;

CONSIDÉRANT la résolution 11, adoptée à la séance du Conseil des commissaires du 15 juin 2016, qui mandatait la présidente et les deux vice-présidentes de procéder à l'évaluation du directeur général chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin selon les attentes signifiées préalablement et incluses dans une grille d'évaluation présentée au directeur général;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de SOUMETTRE pour adoption par le Conseil des commissaires le résultat de l'évaluation du directeur général pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 décembre 2019.

20. Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 18 décembre 2019 et le 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Luc – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-499 en date du 13 janvier 2020 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Éric Dion au poste de direction à l'école Saint-Luc à compter du 20 janvier 2020.

21. Information :

- | | |
|--------------|---|
| a) INF-840 | Lettre du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant le recrutement d'enseignants européens |
| b) A-29-1957 | Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – recrutement international en France : bilan et prospectives |
| c) INF-841 | Lettre au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant la liste des professions admissibles aux fins de traitement simplifié |
| d) A-12-623 | Suivi de la résolution sur les violences sexuelles en milieu scolaire votée par le Conseil des commissaires du 25 avril 2018 |
| e) A-32-204 | Service des technologies de l'information – bilan d'utilisation de la mesure ministérielle 50760 et autres mesures pour l'année 2018-2019 |
| f) INF-842 | Démission de Mme Julie Desharnais au poste de commissaire cooptée |

22. Propositions des commissaires

22 a) Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'adaptation à la CSDM de la politique gouvernementale de développement des maternelles 4 ans

Document déposé : CC-M-320

CONSIDÉRANT l'objectif gouvernemental d'améliorer la détection et la prise en charge précoce des retards de développement chez les enfants avant leur entrée à la maternelle (Réf. Agir tôt * – Permettre à chaque enfant d'aller au bout de son potentiel)¹;

CONSIDÉRANT que le moyen d'action privilégié par le gouvernement pour atteindre cet objectif est la création de maternelles 4 ans;

CONSIDÉRANT que, ni dans le court terme ni dans le moyen terme, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne pourra offrir aux familles montréalaises le service de la maternelle 4 ans avec autant d'ampleur que ce qui sera possible dans d'autres commissions scolaires qui sont moins aux prises avec la situation d'accroissement du nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT qu'il faut concevoir des moyens pour que l'objectif soit atteint à Montréal et qu'ainsi, les familles montréalaises ne soient pas pénalisées à cause de l'augmentation du nombre d'enfants et d'adolescents que la CSDM doit scolariser;

CONSIDÉRANT l'importance de la concertation et de l'arrimage entre les acteurs, gouvernementaux et autres qui interviennent auprès de la petite enfance (MFA, MEES, MSSS, MIFI, CIUSS, organismes communautaires, etc.);

CONSIDÉRANT que 29 % des enfants montréalais de la maternelle 5 ans sont vulnérables dans au moins un des 5 domaines de développement (santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement cognitif et langagier, habiletés de communication et connaissances générales) (voir rapport de l'EQDEM 2017)²;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des pratiques privilégiant les facteurs de protection qui favorisent le développement du plein potentiel de chaque enfant;

¹ Article présentant le programme Agir tôt pour la réussite de nos enfants : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqué-1742/>

² Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle, 2017 <http://www.eqdem.stat.gouv.qc.ca/>

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'assurer une vigilance particulière auprès des élèves à risque par le biais de la signalisation continue dès l'entrée à l'école, de faire vivre harmonieusement la 1^{re} transition scolaire à ces élèves et leurs familles et d'assurer des interventions préventives dès les premières manifestations des vulnérabilités;

CONSIDÉRANT les orientations définies dans le Guide pratique pour les parents d'élèves à besoins particuliers de la CSDM³;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER au gouvernement du Québec d'allouer à la CSDM un budget spécial qui nous permette de concevoir et de mettre en place un ensemble de déploiement de services pour soutenir les enfants à besoins particuliers :
 - a) FAIRE la promotion et la formation des pratiques probantes autour des interventions préventives que les recherches font ressortir et offrir la formation aux formations auprès des différents intervenants et aux parents;
 - b) METTRE en œuvre l'entente de complémentarité existante CSDM-CIUSS à l'égard des éléments qui concernent les enfants en situation complexe;
 - c) Pour les enfants qui ne fréquentent pas l'école, IMPLANTER un projet pilote tel que le programme de stimulation Passe-Partout, la fin de semaine (dans les locaux de la Commission scolaire ou dans les locaux d'un organisme partenaire) et un camp d'été pour les petits qui présentent des vulnérabilités;
 - d) METTRE sur pied des équipes d'intervention dédiées aux élèves du préscolaire;
- 2° de POURSUIVRE la collaboration avec les universités afin d'intégrer à la formation initiale sur le développement global des tout-petits;
- 3° de PRÉVOIR que ce budget permettra aussi à la CSDM d'offrir à ces enfants les services dont ils ont besoin;
- 4° de DONNER à la présidente le mandat d'inviter les partenaires de la CSDM à s'associer à la commission scolaire dans la poursuite de ces objectifs;
- 5° de DONNER à la présidente le mandat de communiquer cette orientation et cette demande de fonds au ministre de l'Éducation.

Le commissaire Kenneth George propose, en amendement d'ajouter comme troisième considérant l'énoncé suivant :

³ Guide pour les parents d'élèves EHDA – CSDM http://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/GUIDE_CCSEHDA WEB.pdf

« CONSIDÉRANT que la CSDM a déjà signifié qu'il fallait, notamment à Montréal, passer par le réseau des CPE, des organismes communautaires et des garderies pour atteindre l'objectif gouvernemental, qu'il fallait accentuer les relations de complémentarité avec ces acteurs. »

Il propose également d'ajouter le premier élément de proposition suivant :

« 1° de RAPPELER au gouvernement que, comme la CSDM l'a déjà signifié, les objectifs qu'il vise peuvent être atteints, notamment dans les milieux comme Montréal, par le développement de relations plus soutenues entre la CSDM, les réseaux des CPE, des organismes communautaires et des garderies; »

Finalement, M. George propose d'ajouter au début du deuxième élément de proposition l'énoncé suivant :

« Dans l'éventualité où le gouvernement persistait dans sa décision de refuser de faire appel à ces réseaux et qu'il persistait à s'en tenir à son unique orientation de DEMANDER »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT l'objectif gouvernemental d'améliorer la détection et la prise en charge précoce des retards de développement chez les enfants avant leur entrée à la maternelle (Réf. Agir tôt * – Permettre à chaque enfant d'aller au bout de son potentiel)¹;

CONSIDÉRANT que le moyen d'action privilégié par le gouvernement pour atteindre cet objectif est la création de maternelles 4 ans;

CONSIDÉRANT que la CSDM a déjà signifié qu'il fallait, notamment à Montréal, passer par le réseau des CPE, des organismes communautaires et des garderies pour atteindre l'objectif gouvernemental, qu'il fallait accentuer les relations de complémentarité avec ces acteurs;

CONSIDÉRANT que, ni dans le court terme ni dans le moyen terme, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne pourra offrir aux familles montréalaises le service de la maternelle 4 ans avec autant d'ampleur que ce qui sera possible dans d'autres commissions scolaires qui sont moins aux prises avec la situation d'accroissement du nombre d'élèves;

¹ Article présentant le programme Agir tôt pour la réussite de nos enfants :
<https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-1742/>

CONSIDÉRANT qu'il faut concevoir des moyens pour que l'objectif soit atteint à Montréal et qu'ainsi, les familles montréalaises ne soient pas pénalisées à cause de l'augmentation du nombre d'enfants et d'adolescents que la CSDM doit scolariser;

CONSIDÉRANT l'importance de la concertation et de l'arrimage entre les acteurs, gouvernementaux et autres qui interviennent auprès de la petite enfance (MFA, MEES, MSSS, MIFI, CIUSS, organismes communautaires, etc.);

CONSIDÉRANT que 29 % des enfants montréalais de la maternelle 5 ans sont vulnérables dans au moins un des 5 domaines de développement (santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement cognitif et langagier, habiletés de communication et connaissances générales) (voir rapport de l'EQDEM 2017)²;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des pratiques privilégiant les facteurs de protection qui favorisent le développement du plein potentiel de chaque enfant;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'assurer une vigilance particulière auprès des élèves à risque par le biais de la signalisation continue dès l'entrée à l'école, de faire vivre harmonieusement la 1^{re} transition scolaire à ces élèves et leurs familles et d'assurer des interventions préventives dès les premières manifestations des vulnérabilités;

CONSIDÉRANT les orientations définies dans le Guide pratique pour les parents d'élèves à besoins particuliers de la CSDM³;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de RAPPELER au gouvernement que, comme la CSDM l'a déjà signifié, les objectifs qu'il vise peuvent être atteints, notamment dans les milieux comme Montréal, par le développement de relations plus soutenues entre la CSDM, les réseaux des CPE, des organismes communautaires et des garderies;
- 2^o dans l'éventualité où le gouvernement persistait dans sa décision de refuser de faire appel à ces réseaux et qu'il persistait à s'en tenir à son unique orientation de DEMANDER au gouvernement du Québec d'allouer à la CSDM un budget spécial qui nous permette de concevoir et de mettre en place un ensemble de déploiement de services pour soutenir les enfants à besoins particuliers :
 - a) FAIRE la promotion et la formation des pratiques probantes autour des interventions préventives que les recherches font ressortir et offrir la formation aux formations auprès des différents intervenants et aux parents;

² Article présentant le programme Agir tôt pour la réussite de nos enfants :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-1742/>

³ Guide pour les parents d'élèves EHDAA – CSDM http://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/GUIDE_CCSEHDAA_WEB.pdf

- b) METTRE en œuvre l'entente de complémentarité existante CSDM-CIUSS à l'égard des éléments qui concernent les enfants en situation complexe;
 - c) Pour les enfants qui ne fréquentent pas l'école, IMPLANTER un projet pilote tel que le programme de stimulation Passe-Partout, la fin de semaine (dans les locaux de la Commission scolaire ou dans les locaux d'un organisme partenaire) et un camp d'été pour les petits qui présentent des vulnérabilités;
 - d) METTRE sur pied des équipes d'intervention dédiées aux élèves du préscolaire;
- 3° de POURSUIVRE la collaboration avec les universités afin d'intégrer à la formation initiale sur le développement global des tout-petits;
 - 4° de PRÉVOIR que ce budget permettra aussi à la CSDM d'offrir à ces enfants les services dont ils ont besoin;
 - 5° de DONNER à la présidente le mandat d'inviter les partenaires de la CSDM à s'associer à la commission scolaire dans la poursuite de ces objectifs;
 - 6° de DONNER à la présidente le mandat de communiquer cette orientation et cette demande de fonds au ministre de l'Éducation.

22 b) Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, et Mme Marie-José Mastromonaco sur la réforme en immigration du gouvernement du Québec qui vise à limiter les formations admissibles au Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Document déposé : CC-M-323

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus grande commission scolaire du Québec avec ses plus de 16 000 membres du personnel, ses 116 000 élèves répartis dans 191 établissements; et qu'elle est l'un des plus grands employeurs de la Métropole;

CONSIDÉRANT que des programmes en formation professionnelle sont développés en partenariat avec des fleurons de l'industrie québécoise (aéronautique, administration, informatique, etc.);

CONSIDÉRANT que l'apprentissage et la réussite des élèves pourraient être compromis par les orientations gouvernementales sur le Programme d'expérience québécoise (PEQ);

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec bâtit son financement en éducation en fonction du nombre d'élèves en formation générale des jeunes et seulement par élève temps plein en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la liste des 218 formations admissibles au Programme d'expérience québécoise (PEQ) se basait sur un rapport de la Commission des partenaires du marché du travail, qui établissait un portrait du marché de l'emploi dans les régions et que celles-ci doivent être révisées par le ministre de l'immigration;

CONSIDÉRANT la suspension de la réforme en immigration par le gouvernement pour être retravaillée à la suite des pressions concertées du milieu des affaires et de l'éducation; et que nous n'avons pas l'assurance d'une vision globale de la part du gouvernement qui répondrait adéquatement à la pénurie de main d'œuvre et au marché de l'emploi actuel;

CONSIDÉRANT que CSDM reste préoccupée par la volonté gouvernementale de modifier le Programme d'expérience québécoise, qui pourrait être un frein à l'intérêt des étudiantes et des étudiants ainsi que des travailleuses et travailleurs à s'engager dans un programme, dans un milieu, dans un secteur d'emploi;

CONSIDÉRANT que la CSDM reconnaît que les parents d'élèves, les étudiantes et les étudiants, et les employé(e)s admissibles au Programme d'expérience québécoise font partie intégrante de la société québécoise et qu'ils contribuent à son dynamisme économique et culturel;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat de travailler avec l'ensemble des partenaires en éducation et du marché du travail afin de faire valoir les enjeux concernant les changements éventuels au Programme de l'expérience québécoise;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat de signifier au ministère de l'Immigration l'importance d'inclure les commissions scolaires dans les consultations sur tout changement au Programme de l'expérience québécoise.

22 c) Proposition de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng portant sur l'importance de participer à la consultation « Tour 6 du Square Children »

Document déposé : CC-M-324

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus grande commission scolaire du Québec avec ses plus de 16 000 membres du personnel, ses 116 000 élèves répartis dans 191 établissements; et qu'elle est l'un des plus grands employeurs de la Métropole;

CONSIDÉRANT que la CSDM a fait valoir à plusieurs reprises l'importance de logements abordables et sociaux sur son territoire dans le but d'assurer une mixité sociale dans les quartiers montréalais, et par le fait même dans les écoles;

CONSIDÉRANT qu'il manque¹ cruellement de logements abordables et sociaux dans les quartiers centraux de Montréal;

CONSIDÉRANT les nombreuses études dont celle du Conseil supérieur de l'Éducation² sur l'importance de la mixité sociale et scolaire dans la réussite de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que le projet de revitalisation de l'ancien site de l'Hôpital pour enfants de Montréal (*Square Children*), qui comprenait la construction d'un édifice de logement social (tour 6) in situ d'approximativement 180 logements sur une vingtaine d'étages, avait été autorisé par la Ville de Montréal sous la condition d'augmenter le nombre de logements sociaux pour les familles;

CONSIDÉRANT que ladite tour 6 n'a fait aujourd'hui l'objet d'aucun permis qui va dans le sens de la recommandation municipale soit la construction d'une tour de logements sociaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal lance une consultation citoyenne sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex (16-082) afin de respecter les objectifs initiaux ayant mené à son adoption par la Ville en 2017;

CONSIDÉRANT que l'OCPM dans son rapport publié le 31 mai 2017 était d'avis que le projet devrait être moins dense, et que la composante de logements sociaux *in situ* était un des principaux facteurs justifiant cette densification;

Il est PROPOSÉ :

1^o de DONNER à la présidence le mandat de faire valoir l'importance de logements abordables et sociaux sur le milieu scolaire et en termes de réussite éducative pour les quartiers montréalais.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose, en amendant, d'ajouter les deux considérants suivants :

« CONSIDÉRANT que la CSDM juge important de prendre part à cette consultation dans une perspective de milieu de vie urbain complet et inclusif dans le but d'offrir des conditions gagnantes à tous les citoyens montréalais, et particulièrement à ceux qui proviennent des milieux défavorisés, afin qu'ils aient les mêmes chances de réussite, autant scolaire que sociale, professionnelle, et personnelle »;

¹ Règlement pour une métropole mixte « Montréal, métropole de l'habitation »

² [« La mixité de genre en éducation : quelques implications des contextes éducatifs non mixtes pour la réussite scolaire et sociale des élèves » dans le cadre de la Conférence pour la réussite éducative du CTREQ, décembre 2018]

« CONSIDÉRANT que la consultation sur le « Square Children » de l’OCPM s’inscrit dans l’orientation « vivre en ville » de la Stratégie centre-ville qui vise à densifier le centre-ville de Montréal; »

Mme Bellenger Heng propose également d’ajouter le deuxième élément de proposition suivant :

« 2° de PRÉSENTER à cette consultation certains extraits du mémoire portant sur la Stratégie centre-ville. »

La proposition d’amendement est adoptée à l’unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale amendée est adoptée à l’unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus grande commission scolaire du Québec avec ses plus de 16 000 membres du personnel, ses 116 000 élèves répartis dans 191 établissements; et qu’elle est l’un des plus grands employeurs de la Métropole;

CONSIDÉRANT que la CSDM a fait valoir à plusieurs reprises l’importance de logements abordables et sociaux sur son territoire dans le but d’assurer une mixité sociale dans les quartiers montréalais, et par le fait même dans les écoles;

CONSIDÉRANT qu’il manque¹ cruellement de logements abordables et sociaux dans les quartiers centraux de Montréal;

CONSIDÉRANT les nombreuses études dont celle du Conseil supérieur de l’Éducation² sur l’importance de la mixité sociale et scolaire dans la réussite de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que le projet de revitalisation de l’ancien site de l’Hôpital pour enfants de Montréal (*Square Children*), qui comprenait la construction d’un édifice de logement social (tour 6) *in situ* d’approximativement 180 logements sur une vingtaine d’étages, avait été autorisé par la Ville de Montréal sous la condition d’augmenter le nombre de logements sociaux pour les familles;

CONSIDÉRANT que ladite tour 6 n’a fait aujourd’hui l’objet d’aucun permis qui va dans le sens de la recommandation municipale soit la construction d’une tour de logements sociaux;

¹ Règlement pour une métropole mixte « Montréal, métropole de l’habitation »

² [« La mixité de genre en éducation : quelques implications des contextes éducatifs non mixtes pour la réussite scolaire et sociale des élèves » dans le cadre de la Conférence pour la réussite éducative du CTREQ, décembre 2018]

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal lance une consultation citoyenne sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex (16-082) afin de respecter les objectifs initiaux ayant mené à son adoption par la Ville en 2017;

CONSIDÉRANT que l'OCPM dans son rapport publié le 31 mai 2017 était d'avis que le projet devrait être moins dense, et que la composante de logements sociaux *in situ* était un des principaux facteurs justifiant cette densification;

CONSIDÉRANT que la CSDM juge important de prendre part à cette consultation dans une perspective de milieu de vie urbain complet et inclusif dans le but d'offrir des conditions gagnantes à tous les citoyens montréalais, et particulièrement à ceux qui proviennent des milieux défavorisés, afin qu'ils aient les mêmes chances de réussite, autant scolaire que sociale, professionnelle, et personnelle;

CONSIDÉRANT que la consultation sur le « Square Children » de l'OCPM s'inscrit dans l'orientation « vivre en ville » de la Stratégie centre-ville qui vise à densifier le centre-ville de Montréal;

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat de faire valoir l'importance de logements abordables et sociaux sur le milieu scolaire et en termes de réussite éducative pour les quartiers montréalais.
- 2° de PRÉSENTER à cette consultation certains extraits du mémoire portant sur la Stratégie centre-ville.

22 d) Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, Mme Marie-José Mastro Monaco, Mme Linda Cazale, Mme Anne St-Pierre et Mme Kiléka Coulibaly portant sur l'importance d'une association d'élèves en FGA, francisation et FP à la CSDM

Document déposé : CC-M-325

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a créé l'Association des élèves du secondaire de la Commission scolaire de Montréal (AESCSM) en 1999;

CONSIDÉRANT que l'AESCSDM, la première association d'élèves de niveau secondaire au Québec; et qu'elle représente plus de 30 000 élèves du secondaire, que ses délégués sont issus des conseils d'élèves (comités étudiants) des établissements secondaires et qui désignent deux représentants pour discuter de sujets qui les préoccupent et mettre en action des initiatives en lien avec leur priorité annuelle (l'éducation à la sexualité, la qualité des services offerts aux élèves, la persévérance scolaire, etc.);

CONSIDÉRANT la limite d'âge fixée à 18 ans en vigueur au sein de l'AESCSDM;

CONSIDÉRANT que la CSDM développe seule ou en partenariat des programmes qui visent à répondre aux besoins du marché de l'emploi et des adultes apprenants; et qu'elle veut s'assurer de l'intérêt général et de leur pertinence dans le contexte économique et social du Québec;

CONSIDÉRANT que la CSDM accueille de plus en plus d'adultes apprenant en francisation, en formation générale et en formation professionnelle (plus de 30 %) dans ses 10 écoles de métiers (formation professionnelle) et ses 15 centres de formation générale des adultes (incluant la francisation);

CONSIDÉRANT l'importance d'une représentation démocratique à la CSDM des élèves âgés de 18 ans et plus, actuellement en formation générale des adultes et de la francisation incluant la formation professionnelle;

Il est PROPOSÉ :

1° de MANDATER la direction générale à procéder à la formation d'une association d'élèves adultes apprenants de la CSDM sur le modèle de fonctionnement de l'AESCSDM.

La commissaire Linda Cazale propose, en amendement, d'ajouter à la fin du 6^e considérant l'énoncé suivant :

« tel que le promeut la politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a créé l'Association des élèves du secondaire de la Commission scolaire de Montréal (AESCSM) en 1999;

CONSIDÉRANT que l'AESCSDM, la première association d'élèves de niveau secondaire au Québec; et qu'elle représente plus de 30 000 élèves du secondaire, que ses délégués sont issus des conseils d'élèves (comités étudiants) des établissements secondaires et qui désignent deux représentants pour discuter de sujets qui les préoccupent et mettre en action des initiatives en lien avec leur priorité annuelle (l'éducation à la sexualité, la qualité des services offerts aux élèves, la persévérance scolaire, etc.);

CONSIDÉRANT la limite d'âge fixée à 18 ans en vigueur au sein de l'AESCSDM;

CONSIDÉRANT que la CSDM développe seule ou en partenariat des programmes qui visent à répondre aux besoins du marché de l'emploi et des adultes apprenants; et qu'elle veut s'assurer de l'intérêt général et de leur pertinence dans le contexte économique et social du Québec;

CONSIDÉRANT que la CSDM accueille de plus en plus d'adultes apprenant en francisation, en formation générale et en formation professionnelle (plus de 30 % dans ses 10 écoles de métiers (formation professionnelle) et ses 15 centres de formation générale des adultes (incluant la francisation));

CONSIDÉRANT l'importance d'une représentation démocratique à la CSDM des élèves âgés de 18 ans et plus, actuellement en formation générale des adultes et de la francisation incluant la formation professionnelle, tel que le promeut la politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire;

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale à procéder à la formation d'une association d'élèves adultes apprenants de la CSDM sur le modèle de fonctionnement de l'AESCSDM.

23. Période réservée aux commissaires

Mme Anne St-Pierre, commissaire cooptée, souligne le rôle des commissaires élus dans la valorisation des organismes communautaires. Elle ajoute que la disparition du statut de commissaire aura un grand impact sur ces derniers puisque les commissaires ne sont pas que des parents, ce sont aussi des gens impliqués dans les quartiers avec une connaissance approfondie des organismes qui sont souteneurs pour le milieu scolaire.

24. Période réservée à la Direction générale

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 22 h 35.